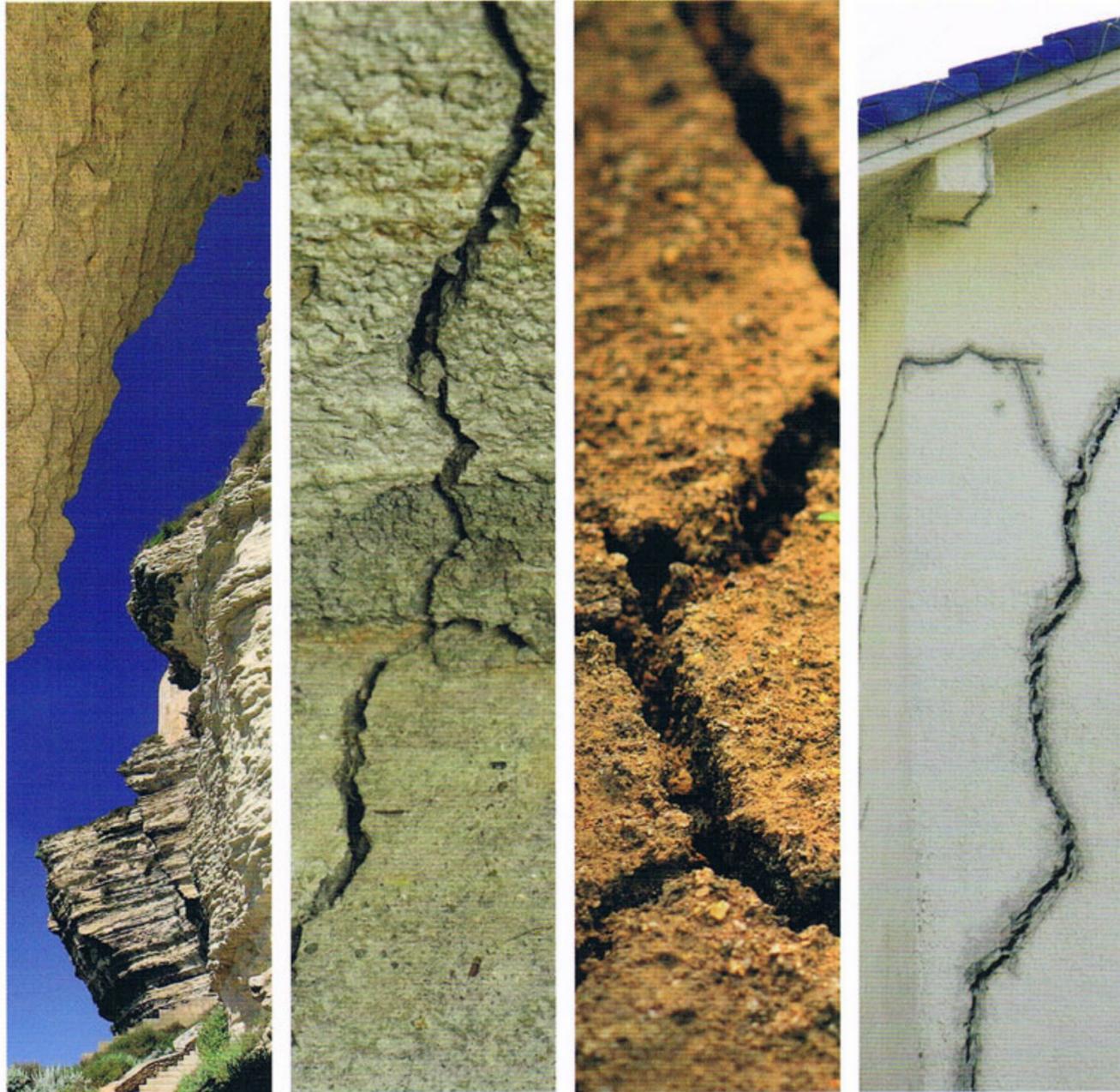


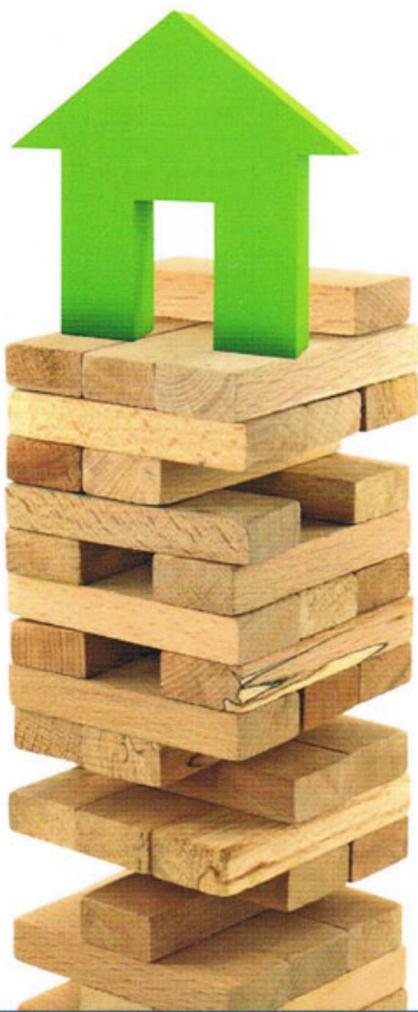
Ne laissez pas le sol décider
pour votre patrimoine



Diagnostics Géotechniques



www.etudisol.fr



Bien étudier pour bien construire

L'entreprise ETUDISOL est née de l'**expertise confirmée de professionnels** de la construction et du bâtiment pour répondre à l'**évolution de la réglementation avant toute conception et construction d'une maison individuelle.**

Notre activité est centrée sur le respect des normes, des réglementations et sur la bonne compréhension des besoins de nos clients.

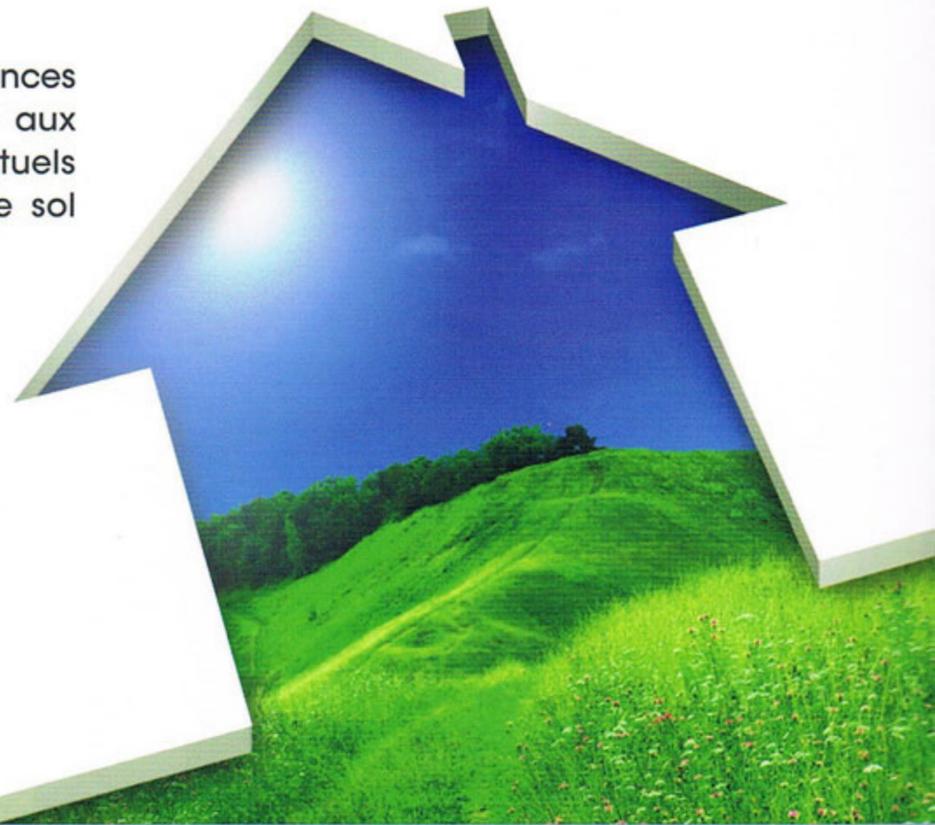
Spécialistes de l'étude des sols nous apportons à tous nos clients des réponses pragmatiques pour satisfaire en tout point les exigences de la réglementation.

Nos techniques et notre parfaite connaissance du secteur assurent à nos clients un service précis et adapté à chaque besoin et à chaque environnement.

Une étude de sol, pourquoi ?

La réglementation parasismique évolue pour minimiser les conséquences d'éventuels séismes, pour adapter les structures des bâtiments aux sollicitations dynamiques. D'autre part, il s'agit de confirmer d'éventuels risques des sols argileux. C'est dans ces cadres que l'étude de sol intervient, pour :

- Respecter la norme NF P 94-500
- Définir la carte d'identité du sol :
- Assurer la pérennité de toute construction.
- Préconiser le type de fondations de la maison.
- Maîtriser son budget de construction.
- Sécuriser et encadrer les professionnels du bâtiment.
- Rassurer un nouveau propriétaire lors de la vente du terrain



Eurocode 8-1 et zonage sismique

Ce qu'il faut retenir :

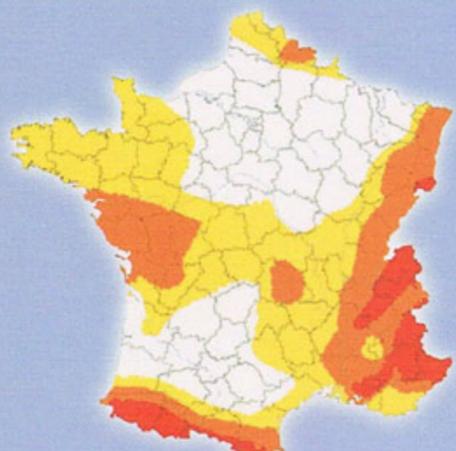
Le zonage sismique de la France impose l'**application de règles parasismiques pour les constructions neuves et aux bâtiments existants** dans le cas de certains travaux d'extension notamment. **Ces règles applicables à partir du 1^{er} mai 2011, à tout type de construction, sont obligatoires.**

« L'étude préalable doit être effectuée par un professionnel qualifié et justifiant la souscription à un contrat d'**assurance de responsabilité civile décennale**. Les travaux commandés doivent être conformes aux prestations de l'étude »...

(extrait)

Extrait LOI SPINETTA...

« Tout constructeur d'un ouvrage est responsable de plein droit, envers le maître ou l'acquéreur de l'ouvrage, des dommages, **même résultant d'un vice du sol**, qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination »...



Zones de sismicité :	3 (modérée)
1 (très faible)	4 (moyenne)
2 (faible)	5 (forte)

Des prestations adaptées à votre projet

En fonction des demandes spécifiques de nos clients, différents moyens d'études peuvent être proposés avec pour seul objectif : un résultat fiable et précis (NF P 94-500).

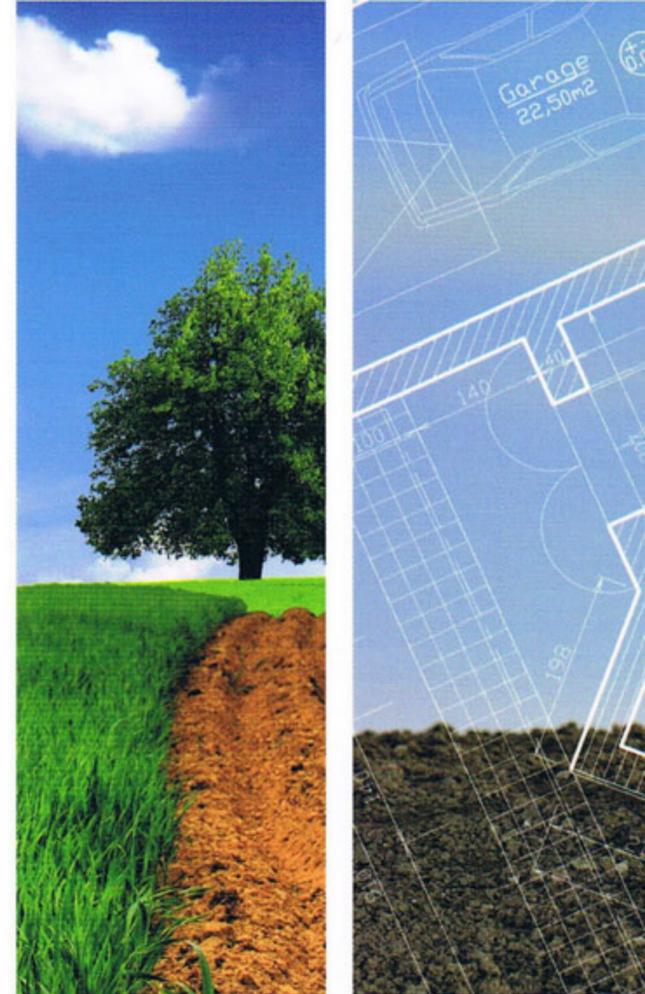
1. Étude de Sol G11

Cette étude géotechnique préliminaire du site, permet une première identification des risques géologiques d'un site et la réduction des conséquences de ceux-ci.

2. Étude de sol type G12 + sondages in-situ

Cette prestation toujours réalisée dans le cadre de l'avant-projet permet de définir :

- La contrainte ou portance admissible du sous-sol de tout terrain.
- Le risque de liquéfaction des sols (obligatoire).
- La faisabilité technique des terrassements du projet de construction.
- Le classement de sol GTR.
- Le classement de sol sismique.
- L'évaluation sismique EUROCODE 8-1 et 8-5 (obligatoire en zone sismique 3).
- Un rapport prenant en compte les hypothèses géotechniques.



Une étude de sol en 4 étapes pour assurer votre tranquillité



Prélèvement d'un échantillon sur le terrain



Sondages menés par nos géotechniciens avec relevés des données mécaniques du sol



L'échantillon prélevé est analysé en laboratoire pour déterminer la classification des sols et préciser leur argilosité.



Édition du rapport

Des hommes expérimentés et des moyens performants

Notre équipe a une double culture : la **maîtrise technique de la construction et la connaissance géotechnique**.

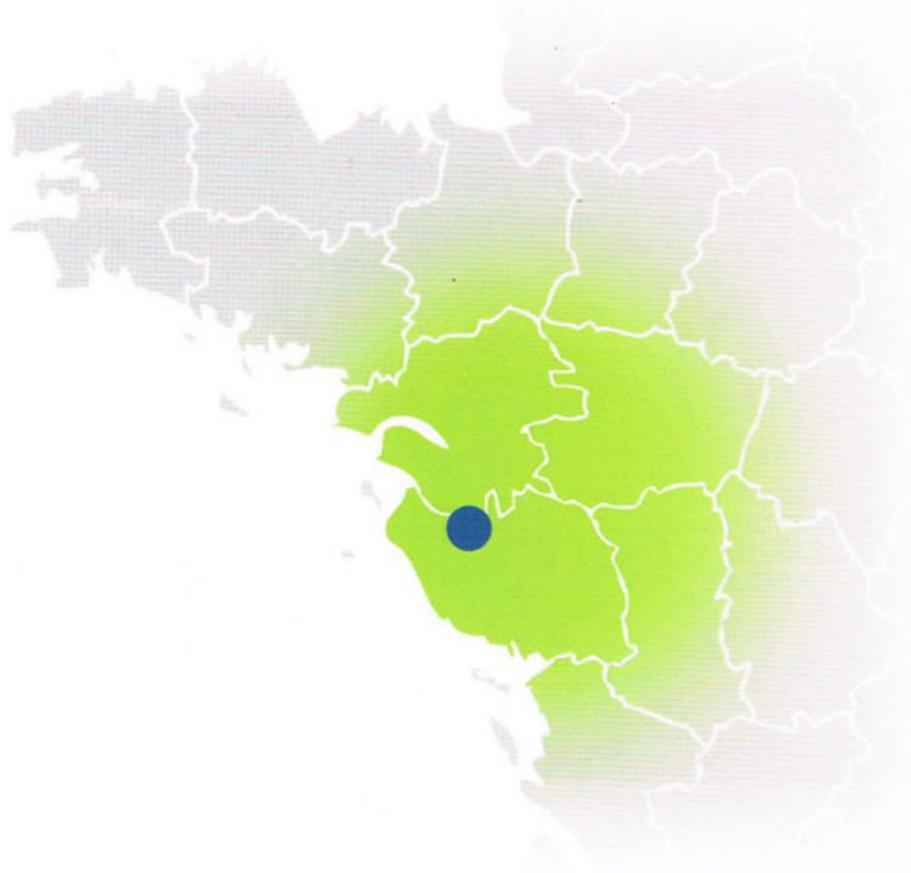
Du prélèvement jusqu'au rapport, notre équipe de professionnels se conforme à la norme en vigueur pour apporter une **réponse fiable et précise dans les meilleurs délais** (délais moyens constatés 21 jours).

Toutes nos prestations sont assurées avec un **matériel performant et homologué**, pour que rien ne soit laissé au hasard (acquisition électronique des données).

- Pénétrromètre dynamique léger et lourd sur remorque et chenilles.
- Pénétrromètre "Standard - Pénétration Test SPT".
- Foreuse tarière, carottier sur chenilles.
- Pressiomètre auto-contrôlé.
- Tractopelle lourd et léger.
- 2 laboratoires d'analyse des sols.
- Pénétrromètre "Panda 2"



Votre projet de construction : une étape importante !



Nous vous proposons :

- Un service performant.
- Des prestations adaptées à votre projet.
- Nos meilleurs délais.

- 1 Connectez-vous sur notre site www.etudisol.fr rubrique « demande de devis »
- 2 Joignez à votre demande les plans de masse, de situation et les photos de votre terrain
- 3 Notre réponse sous 48 heures
- 4 Réalisation de votre étude
- 5 Remise de notre rapport sous 21 jours (en moyenne).



Une équipe à votre service :

ETUDISOL

Parc d'activités La Promenade - 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Tél. : 02 51 05 94 53

Email : etudisol@etudisol.fr



www.etudisol.fr